

PULS - LE GOUVERNEMENT

PULS propose...



L'écoute, le débat et la collégialité sont au cœur de la démarche du collectif PULS : nous en ferons les principes de base de notre gouvernement.

RETROUVER UN CLIMAT FONDE SUR L'ECOUTE ET LE RESPECT DE CHACUN ET CHACUNE

Nous sommes convaincu.es que l'université ne peut fonctionner convenablement qu'à la condition d'accorder une même attention à chacun et à chacune, quel que soient son statut, son genre, son âge ou ses fonctions. Nous avons trop vu, pendant ces quatre dernières années, le mépris affiché vis-à-vis :

- de nos collègues BIATSS dont les revendications n'étaient pas entendues (notamment pour les contractuel.les) ;
- de nos collègues ESAS (qui attendent toujours, par exemple, que soit rédigé un guide les concernant sur le modèle de ce qui a été fait pour les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses) ;
- des étudiant.es dont la parole n'était pas écoutée (par exemple lors des débats sur les CPJ ou sur la formation) ;
- ou encore de nos collègues enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs (par exemple, dans le traitement de leurs demandes de reclassement).

Nous nous engageons à rompre avec ces pratiques et à mettre en œuvre un fonctionnement de l'université fondé sur la négociation, la diffusion de l'information, la transparence des décisions et le suivi des demandes individuelles.

REINSTAURER LE DEBAT AU SEIN DES CONSEILS

Les élues et élus PULS au sein des conseils ont fait l'expérience des effets délétères d'une « gouvernance » verticale et de l'attitude de listes qui, parce que majoritaires, étaient peu disposées à tenir compte des avis et des propositions d'élue.es d'autres listes considérées comme d'opposition. Le résultat est déplorable sur le plan démocratique : le gouvernement, une fois élu, doit agir pour la communauté dans son ensemble¹.

Les textes soumis aux votes, malgré leur caractère parfois technique, ont souvent été adressés très tardivement aux membres des conseils ; ceux qui n'étaient qu'informatifs n'étaient quant à eux fréquemment pas transmis du tout préalablement. Un tel mode de gouvernement revient à transformer les conseils en chambres d'enregistrement de décisions élaborées en amont.

Or les conseils ne sont pas de simples lieux de vote, *a fortiori* non éclairés : ils doivent redevenir des lieux de débats, où la délibération se constitue de manière collective et concertée et où chaque avis est pris en compte. Ces débats que nous entendons réintroduire supposent que les membres des conseils disposent des dossiers examinés en amont : nous

¹ Soulignons que la création d'un « Institut de la Démocratie » ne peut se substituer à la *pratique* de la démocratie.

nous engageons à ce que, désormais, les documents qui servent aux délibérations soient mis à leur disposition une semaine à l'avance au minimum. Ils supposent également que les décisions soient adoptées en pleine connaissance de toutes leurs conséquences et qu'elles soient donc préparées en amont, au sein des Comités permanents, que nous souhaitons réactiver, en particulier au sein de la Commission de la Recherche où il n'a fonctionné qu'un temps. Enfin, ces débats supposent une répartition équitable de la parole à chacune et chacun des élu.es, quel que soit leur statut (BIATSS, EC, ESAS, étudiantes, étudiants), durant tous les conseils – ce que chacun.e des vice-président.es issu.es de notre liste s'engageront à assurer pendant notre mandature.

DIFFUSER L'INFORMATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE

La diffusion des débats et leurs résultats sont nécessaires au fonctionnement démocratique de notre université : par nos comptes rendus, nous avons assuré cette publicité pendant toute la mandature. Nous nous engageons à continuer à le faire, par le biais de la diffusion systématique des comptes rendus officiels à l'ensemble des membres de l'université, au-delà de leur mise en ligne sur l'intranet de l'université (dans une section dédiée). Nous refusons que des ressources soient consacrées à la rédaction, par une société extérieure, des comptes-rendus et ferons appel aux élu.es pour les assurer.² Cette diffusion de l'information ne concerne pas uniquement les conseils : conformément à la réglementation en vigueur, nous nous engageons à publier sans retard les comptes rendus des réunions du CSA (Comité Social d'Administration), dont le rôle est essentiel dans le dialogue social.

Nous élaborerons également le Rapport Social Unique, sorte de photographie détaillée de la situation des personnels de l'Université, et ce non seulement pour *enfin* respecter l'obligation légale de sa publication annuelle³, mais aussi parce qu'il s'agit d'un outil d'information pour l'ensemble des personnels, d'un outil d'aide à la décision et d'un outil indispensable au dialogue social.

REPENSER LES RELATIONS ENTRE LA PRESIDENCE ET L'ADMINISTRATION

Diffuser l'information n'a pas uniquement pour enjeu de rétablir la démocratie au sein de notre université : c'est également indispensable pour faciliter le travail de chacun.e. Dès le début du mandat, nous nous engageons à diffuser les organigrammes des services. Cela permettra d'identifier les modifications nécessaires dans l'organisation des services de l'université dans la clarté et la transparence, en s'appuyant en particulier sur les échanges au sein des équipes concernées et sur les avis du CSA.

Nous souhaitons retrouver un climat de travail apaisé, fondé sur le respect de chacun et chacune⁴, et redonner un sens au travail réalisé par les agent.es. Nous voulons, dans ce cadre, faire primer les missions fondamentales de l'université – la formation et la recherche – sur toutes les autres, dans le respect des compétences des personnels. Pour nous, la communication interne, dont la mandature actuelle a fait et fait encore un usage

² La mandature actuelle a externalisé cette tâche, en faisant appel à la société CODEXA, qui facture 400 euros pour chaque compte rendu de conseil. Nous proposerons la mise en place d'une commission de rédaction des comptes rendus, et porterons une proposition soumise au vote du CA d'une décharge horaire pour les collègues *élu.es* volontaires qui se chargeront, à tour de rôle, de cette rédaction.

³ Article 6 du décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020.

⁴ Nous nous engageons d'ailleurs à ce que les personnels administratifs qui le souhaitent puissent avoir, au même titre que les enseignant.es-chercheur.es et que les chercheur.es une page personnelle.

extensif, n'est pas un programme de gouvernement, surtout lorsqu'elle ne correspond pas à la réalité.

RENDRE LE GOUVERNEMENT DE L'UNIVERSITE PLUS EFFICACE ET MIEUX ADAPTE AUX DEFIS DU MONDE MODERNE

Les rôles dévolus aux Conseils centraux sont nombreux et complexes, de sorte que nous avons souvent eu l'impression d'avoir à traiter des dossiers dans l'urgence sans disposer du temps nécessaire à la réflexion sur la politique de notre université concernant la recherche, la formation, l'organisation des services ou les choix budgétaires.

Nous nous engageons à consacrer l'une des premières réunions de chaque conseil central à la discussion d'une lettre de mission détaillant, pour chaque vice-président.e, la politique à mettre en œuvre, ses attributions et les moyens qui lui seront confiés.

RESTAURER LE ROLE DES CONSEILS

S'engager à promouvoir la collégialité et la démocratie au sein des conseils permettra de redonner une légitimité forte aux décisions qui y seront prises. La contrepartie est que celles-ci doivent s'imposer aux composantes, conformément aux statuts de notre université qui précisent que l'autonomie de celles-ci, en termes scientifiques et pédagogiques, s'exerce « dans le cadre des orientations résultant de la politique de formation et de recherche définie par les instances de l'Université ».

PROTEGER LES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE ET NOS ETUDIANT.ES

Notre engagement à garantir à toutes et à tous l'exercice des libertés intellectuelles, politiques et syndicales, inscrit dans nos statuts, sera constant. Nous faisons nôtre la célèbre description de l'universitaire par Georges Vedel en 1960 : « il décide de ce qu'il dira et n'aura d'autre critère que le vrai, tel qu'il le voit »⁵.

L'université est et doit rester un lieu où le débat a toute sa place et où tous les sujets peuvent être abordés sans contrainte, dans le respect de la loi. Nous refusons les pressions, d'où qu'elles viennent, et soutiendrons les collègues et les étudiant.es qui en sont victimes. En interne, cela suppose que soit respecté et réaffirmé le droit des agent.es de ne pas subir d'agissement hostile (article L133-2 du code la fonction publique) et que l'université respecte son obligation de faire cesser et d'empêcher toute situation d'agissement hostile (article L4121-1 du code du travail). En externe, cela suppose de préserver la liberté académique des enseignant.es-chercheur.es et le refus de toute ingérence politique (à l'image de la récente circulaire Hetzel).

Nous poursuivrons la réflexion engagée dans le cadre de la mandature actuelle sur la liberté académique et ferons preuve d'une vigilance constante sur le respect de cette liberté, étendue à tous les personnels.

Nous considérons également que l'université doit former, non seulement des futur.es travailleuses et travailleurs, mais aussi – et peut-être surtout – des citoyens et citoyennes, soucieux et soucieuses de la chose publique et animé.es par un désir d'exprimer leurs opinions de manière honnête et éclairée.

⁵ Dans « Les libertés universitaires », *Revue de l'enseignement supérieur*, n° 3, p. 135. Vedel, qui fait ici référence au professeur des Universités, ajoute : « Sa carrière est liberté, mais son métier l'est aussi. »